

Curage de réseaux, colonnes verticales
Pompage/Nettoyage de fosses, cuves
Réparations de canalisations enterrées
Travaux de maçonnerie sur VRD

CONTRAT 2264
N/REF : 8/06/2025 0H13 C:000280 I:03286
V/REF : Contrat N°002264 du 01/06/1995

SDC 'Les Hesperides'
C/O BAGNERES LEPINE SAS
99, RUE DUGUESCLIN
69458 LYON CEDEX 06

IMMEUBLE : LES HESPERIDES
70-72 RUE PIERRE DELORE
69008 LYON

Vaulx en Velin, le 03 Juin 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEES N°70/72
MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE
Donneur d'ordre : Mme E. MURGUE

CURAGE DE 3 TABOURETS ET 4 METRES DE RESEAUX EAUX USEES - EAUX VANNES

L.T.C. procédera une fois l'an aux opérations suivantes :
- Curage par procédé hydraulique haute pression de 3 tabourets et de
4 metres de réseaux eaux usées - eaux vannes.

FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Juin de chaque année
et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
(Indice ICHTS1 remplacé par Indice ICHT-revTS1 base 100 en décembre 2008)

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P_0 \left(0,15 + 0,85 \frac{\text{ICHT-revTS1}' - \text{ICHT-revTS1}}{\text{ICHT-revTS1}} \right)$$

P' Prix révisé H.T.
P0 Prix contractuel H.T (Prix du contrat révisé avant le changement
d'indice en décembre 2008).
ICHT-revTS1 Indice publié par l'INSEE du cout horaire du travail, et connu a la
a la date d'établissement du prix de base contractuel P0.
ICHT-revTS1' Dernier indice connu a la date de révision contractuelle.

Date de derniere révision des prix : 1/06/2025

Prix de base du contrat : 213,10

Indice ICHTrev-TS1 Mois de l'indice de base : 11/2008 Valeur : 100,0
Mois de l'indice de révision : 12/2024 Valeur : 142,8

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	Opération de curage	1/AN	290,45	290,45

*Curage de réseaux, colonnes verticales
Pompage/Nettoyage de fosses, cuves
Réparations de canalisations enterrées
Travaux de maçonnerie sur VRD*

TOTAL H.T.	290,45
T.V.A. a 10,00%	29,04
TOTAL T.T.C.En EURO	319,49

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Juillet 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.